

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°176-2024
Point 4.8.3.6

Point 4.8.3.6 de l'ordre du jour

Tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC (partie 2)

EXPOSE DES MOTIFS :

Les enseignements des Coursus Master en Ingénierie (CMI) d'informatique sont composés d'une part d'UE mutualisées avec la licence et le master mention informatique, d'autre part d'UE spécifiques CMI dont les coûts sont financés par un diplôme d'université. Les étudiants de CMI sont donc inscrits non seulement à la formation diplômante support (licence ou master d'informatique) et à ce diplôme d'université.

Depuis la mise en place de ce financement, le coût global de la formation CMI est aligné sur celui des formations d'ingénieur du MESR, soit 601€. Les droits spécifiques du DU correspondent donc à ce montant duquel sont retranchés les droits d'inscription en licence et en master selon l'année concernée, ainsi que les frais de gestion de l'université. Le découpage était donc le suivant :

- En licence : 170€ (inscription en licence) + 351€ (droits spécifiques DU) + 80€ (frais de gestion université) = 601€.
- En master : 243€ (inscription en master) + 278€ (droits spécifiques DU) + 80€ (frais de gestion université) = 601€.

L'augmentation des frais d'inscription décidée par le ministère pour la rentrée 2024 (175€ pour la licence, 250€ pour le master, et 618€ pour une formation d'ingénieur) motive notre demande de modifier le découpage des frais d'inscription selon la même logique de la façon suivante :

- En licence : 175€ (inscription en licence) + 363€ (droits spécifiques DU) + 80€ (frais de gestion université) = 618€.
- En master : 250€ (inscription en master) + 288€ (droits spécifiques DU) + 80€ (frais de gestion université) = 618€.

Cela concerne le DU CMI - Informatique, systèmes et réseaux et le DU CMI - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux.

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC (partie 2).

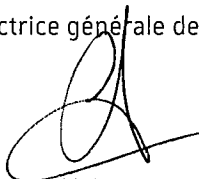
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT